

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-121 du 30 Mars 1989

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1989 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 89-71 du 23 Février 1989 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et de l'Energie,

VU le décret N°83-339 du 27 Septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Mars 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1989 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tel qu'annexé à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Mars 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

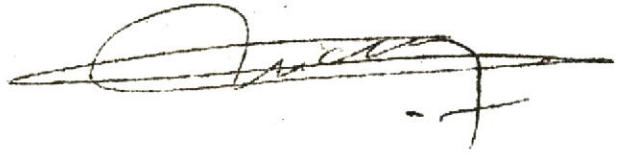
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-
Publiques

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Energie



Saliou ABOUDOU



Justin GNIDEHOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MF 2 MIE 4
MJIEPSP 4 Autres Ministères 13 DB-DSDV-DTCP-DI-DCOF 10 INSAE-BCP 3
GCONB-DCCT 2 IGE 3 SBEE 4 JORPB 1.-